

CHARTRE DU COMITE DE SITUATIONS COMPLEXES DU PAYS DE LORIENT

PREAMBULE :

Cette chartre définit les objectifs et les modalités de fonctionnement du comité de situations complexes de la MAIA du Pays de Lorient.

OBJECTIFS :

Le comité de situations complexes est un espace pluriprofessionnel, qui a pour objet d'étudier collectivement des situations dites « complexes », de faciliter l'interconnaissance au profit des parcours des personnes en perte d'autonomie et d'encourager la coresponsabilité des acteurs sur le territoire du Pays de Lorient.

Le comité a deux rôles :

- Un rôle consultatif : Les situations exposées posent des questions de continuité de parcours, les professionnels présents s'appuient sur leurs compétences et leurs connaissances pour favoriser une vision globale de la situation : Il s'agit de favoriser l'échange interinstitutionnel et interprofessionnel en vue d'élaborer des réponses concertées et l'émergence de pistes d'actions.
- Un rôle d'analyse : les situations révèlent des problématiques de territoire, qui serviront à abonder la remontée des dysfonctionnements vers la concertation de proximité.

FONCTIONNEMENT DU COMITE :

Les professionnels qui viennent au comité s'engagent à respecter :

➤ LE PARTAGE ET L'ECHANGE D'INFORMATIONS :

- Afin de respecter les règles de confidentialité et le respect des droits fondamentaux de la personne, les situations sont présentées de manière anonyme.
- Il est recommandé que la personne (et/ou son représentant), soient informée de l'étude de sa situation par le comité.
- Lors de l'étude des situations individuelles, les membres du comité sont soumis à l'obligation du secret professionnel pour toutes les informations dont ils ont connaissance.
- Si, malgré les précautions prises, l'un des membres pense reconnaître la situation, il se doit de préserver cet anonymat mais peut apporter des éléments complémentaires qu'il juge utiles pour la recherche de pistes d'actions.

➤ LA NEUTRALITE DES PARTICIPANTS :

- Les professionnels présents au comité participent dans une logique de coresponsabilité et d'intégration.
- Il s'agit d'être au service de la personne mais également du territoire dans une logique d'évolution du « système ».
- Les professionnels s'engagent à un échange de qualité qui suppose écoute, bienveillance et respect entre les participants.

Composition :

- animateur du Comité : La pilote MAIA
- Membres permanents : La responsable du pôle parcours de Cap autonomie santé et au moins un gestionnaire de cas et un coordinateur de parcours
- Tout professionnel du territoire des champs sanitaire, social et médico-social, souhaitant participer, dans la limite de 3 représentants du même collègue :
 - Compétences médicales, particulièrement gériatriques et psychiatriques
 - Compétences sociales
 - Compétences services à domicile
 - Compétences mandataires judiciaires
 - Compétences offres d'hébergement / de répit
 - Autres

Organisation :

- Fréquence : 1 jeudi après-midi toutes les 6 semaines (14h-16h30), suivant le calendrier fixé.
- Les situations sont présentées par les professionnels du territoire qui ont orienté la situation et/ou par les coordinateurs de Cap Autonomie Santé.
- Le nombre de situations exposées est limité à 4 pour permettre un temps d'échange suffisant.
- Un bilan annuel sera réalisé par la pilote MAIA et présenté en concertation de proximité.